

Les membres de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale, proposent 4 sorties familiales pour les agents actifs et retraités de la fonction publique d'Etat de la région Occitanie.

Croisières en péniches :

**Le samedi 31 août, le dimanche 1^{er}
septembre, le samedi 21 septembre ou le
dimanche 22 septembre 2024**

**Croisière Grands ouvrages-Naturaliste
Fonseranes-Béziers**

- Durée 3h environ - Embarquement 11h45 -
Départ embarcadère en haut des 9 écluses de
Fonseranes,
- Port de Colombiers,
- Tunnel du Malpas,
- Descente de l'escalier d'écluses de Fonsérane,
- Pont-canal de Béziers,
- Arrivée embarcadère en aval des écluses de
Fonseranes vers 15h/15h15,
- **Pique-nique tiré du sac,**
- En partenariat avec un guide naturaliste qui
animera la croisière.



Péniches accessibles en fauteuil roulant (prévenir lors de la confirmation de la réservation). Les WC sur les péniches sont non accessibles en fauteuil roulant (marches), WC accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) sur le site de Fonsérane.

**Tarif unique 5 euros / personne adulte et enfant à partir de 4 ans
(gratuit de 0-3 ans)**

L'accès à cette action aura lieu uniquement par une pré-inscription en ligne

**à compter du vendredi 28 juin 2024 à 13h00 jusqu'au mardi 9 juillet 2024 à 13h00
en cliquant sur le lien suivant :**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pre-inscription-a-l-action-croisiere-naturaliste-a>

Toute inscription en dehors de cette période ne sera pas prise en compte

**TRES IMPORTANT : LES PLACES SONT LIMITEES ; VERIFIEZ BIEN VOTRE DISPONIBILITE POUR LES DATES
PROPOSEES, CAR SI VOUS VOUS INSCRIVEZ ET QUE VOUS NE PARTICIPEZ PAS A LA SORTIE CE N'EST PAS LA
SRIAS QUE VOUS LESEZ, C'EST VOTRE COLLEGE QUI N'AURA PAS PU FINALISER SA DEMANDE**

Une confirmation de sélection vous sera adressée par mail par la SRIAS pour vous indiquer les pièces justificatives et les modalités pour finaliser votre demande.

Retrouvez toutes les informations et les modalités sur :

www.srias-occitanie.fr

* Offre non contractuelle, limitée à une place par membre du foyer fiscal, dans la limite du budget alloué par la SRIAS Occitanie et de la capacité des péniches. Priorité sera donnée aux agents n'ayant pas bénéficié de cette action en 2022, 2023 ou juin 2024.